

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Session ordinaire dûment convoquée du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi premier décembre 2014 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Madame Raymonde Plamondon
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Madame Karine Pageau
Madame Noëlle Jodoin

Madame Martine Lavoie
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de madame le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ORDRE DU JOUR

1- Adoption de l'ordre du jour

2- Adoption des procès-verbaux

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 novembre 2014.

3- Administration financière

3.1 Comptes à payer.

4- Administration générale

4.1 Demande de commandite pour le feuillet paroissial.

4.2 Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales – Convention d'aide financière – Signature de la convention.

4.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.

4.4 Salon de l'agriculture – déjeuner-conférence.

4.5 Demande de maintien des services postaux en milieu rural.

4.6 Renouvellement du bail avec madame Aline Daigle.

5- Sécurité publique et sécurité civile

5.1 Démission de messieurs Mario Lalumière et Mathiou Forgues à titre de pompiers volontaires.

5.2 Formation en gestion de l'intervention.

5.3 Achat de cartes d'identité.

6- Transport routier

6.1 Location pour entreposer la niveleuse.

6.2 Adjudication soumission équipements du tracteur Ford.

6.3 Fermeture du pont du 10^e rang – demande de reconstruction du pont.

6.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme intitulé Accélération des investissements sur le réseau routier local

6.5 Achat d'une lame à neige.

6.6 Achat de pneus pour le camion de voirie.

7- Hygiène du milieu

7.1 Installation d'une interface opérateur à l'usine d'épuration et deux communications séries.

7.2 Facture finale pour les honoraires professionnels de CIMA+

7.3 Acceptation définitive des travaux du barrage Georges-Maurice.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

8.1 Dérogation mineure pour le 398, 10^e rang à Saint-Valérien-de-Milton.

8.2 Demandes de soumissions pour le service d'inspection en bâtiment.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

9.1 Frais pour les décorations de Noël des bâtiments municipaux.

9.2 Adhésion au Défi Santé 5/30 Équilibre.

9.3 Demande de commandite pour la tenue de l'activité de la chorale du temps des Fêtes.

9.4 Embauche de deux surveillantes à temps partiel pour la patinoire.

10- Avis de motion

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

11.1 Adoption du règlement 2014-92 modifiant l'annexe A du règlement 2014-90.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

12.1 Vérification de l'instrument de mesure de débit à l'eau usée.

12.2 Travaux 9^e et 11^e rangs (décompte progressif # 1).

12.3 Borne sèche chez Ferme Ludrey.

12.4 Soumission coupe d'arbres dans le 6^e rang.

12.5 Rémunération 2015.

13- Période de questions.

14- Levée de l'assemblée

Madame le Maire, Raymonde Plamondon, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 380-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour soumis et d'ajouter les items suivants:

12.1 Vérification de l'instrument de mesure de débit à l'eau usée.

12.2 Travaux 9^e et 11^e rangs (décompte progressif # 1).

12.3 Borne sèche chez Ferme Ludrey.

12.4 Soumission coupe d'arbres dans le 6^e rang (cet item est retiré).

12.5 Rémunération 2015.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 03 novembre 2014

Résolution 381-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 03 novembre 2014 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 382-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 22,320.62\$, les comptes payés au montant de 91,621.18\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce premier décembre 2014 au montant de 155,415.94\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Demande de commandite pour le feuillet paroissial

Considérant la demande de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Valérien invitant la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à renouveler son annonce dans le bulletin paroissial pour l'année 2015;

Considérant que la Municipalité a participé en 2014 en y insérant une annonce double à 100\$;

Résolution 383-12-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler notre commandite dans le feuillet paroissial au montant de 100\$ pour l'année 2015.

4.2 Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales – Convention d'aide financière – Signature de la convention

Attendu que le ministre de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien financier aux politiques familiales municipale qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a présenté une demande d'appui financier admissible dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales;

Résolution 384-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser madame Raymonde Plamondon, maire, à signer au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton la convention d'aide financière 2014-2015 et d'autoriser madame Raymonde Plamondon, maire, à signer tous les documents afférents au Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales.

4.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillers, mesdames Noëlle Jodoin, Martine Lavoie et Karine Pageau ainsi que messieurs Serge Ménard, Luc Tétréault, Jean-Guy Jacques sont déposées.

4.4 Salon de l'agriculture – déjeuner conférence

Considérant qu'un déjeuner-conférence est organisé par le Salon de l'agriculture le 13 janvier 2015;

Considérant que l'invitation est lancée aux élus;

Considérant que les billets sont au montant de 25\$ chacun;

Résolution 385-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de laisser personnellement le libre choix de participer à chacun des membres du conseil.

4.5 Demande de maintien des services postaux en milieu rural

Considérant que Poste Canada a annoncé un nouveau plan d'action visant son retour à la viabilité financière d'ici 2019;

Considérant que ce plan d'action comporte cinq initiatives, dont celles de l'arrêt de la distribution du courrier à la porte pour le tiers des ménages canadiens par la mise en place de boîtes postales communautaires, d'une rationalisation des opérations grâce à la technologie et la consolidation des services et d'une réduction de la main d'œuvre de 6,000 à 8,000 postes par attrition et négociation d'ici 2019;

Considérant que les membres du conseil défendent l'importance d'assurer la livraison du courrier partout sur le territoire du Québec, que l'on soit en milieu urbain ou en ruralité;

Considérant que la fermeture des points de services en milieu rural a une incidence directe sur l'occupation du territoire et la vitalité des milieux;

Considérant que ces compressions vont particulièrement nuire aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite;

Considérant qu'il existe des avenues qui méritent d'être analysées sérieusement avant d'envisager la fermeture et qu'il est nécessaire de prendre le temps de bien analyser les situations et trouver les meilleures solutions pour maintenir une desserte de services respectables;

Résolution 386-12-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la ministre responsable de la Société canadienne des postes au gouvernement fédéral, madame Lisa Railt, de :

- Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans de petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste et permette également d'amorcer la réflexion visant l'accessibilité aux services;

- Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le *Protocole du service postal canadien* relativement à la fermeture éventuelle des bureaux de postes visées par le moratoire;
- Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
- Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison à la suite de consultation avec la population et d'autres intervenants.

De transmettre une copie de la présente résolution aux personnes suivantes :

- Madame Marie-Claude Morin, députée fédérale;
- Madame Lisa Raitt, ministre responsable de la Société canadienne des postes;
- Monsieur Denis Lemelin, président du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes;
- À toutes les municipalités de la MRC des Maskoutains.

4.6 Renouvellement du bail avec madame Aline Daigle

Résolution 387-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil renouvelle le bail de madame Aline Daigle pour la période du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 mars 2016 en augmentant le montant mensuel actuel selon l'augmentation de 2.0% et suivant toutes les dispositions contenues audit bail ici renouvelé. Qu'une preuve d'assurance responsabilité civile commerciale pour blessures corporelles et dommages matériels par accident de l'ordre de 2,000,000\$ d'une durée de 12 mois soit déposée au bureau municipal avant l'entrée en vigueur du nouveau bail, celle-ci faisant partie intégrante du bail 2015-2016.

Que pour donner suite à la présente résolution qui fait partie intégrante dudit bail, le Conseil autorise le Maire ou le Maire suppléant et le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer le bail 2015-2016 avec madame Aline Daigle d'ici le 31 janvier 2015.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Démission de messieurs Mario Lalumière et Mathiou Forgues à titre de pompier volontaire

Les élus prennent connaissance des lettres de démission de messieurs Mario Lalumière et Mathiou Forgues à titre de pompier volontaire.

Résolution 388-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accuser réception des lettres de démission et de remercier messieurs Mario Lalumière et Mathiou Forgues pour tous les services rendus auprès des citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton.

5.2 Formation en gestion de l'intervention

Considérant que l'Association de chefs en sécurité incendie, région 06, Yamaska, offre aux officiers la possibilité de maintenir leurs compétences à niveau en mettant sur pied quatre formations dans la région;

Considérant que les formations seront données à différentes périodes;

Considérant que deux des formations (gestion 2 et gestion 3) seront offertes dès le début de l'année 2015;

Résolution 389-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'inscription de cinq officiers à la formation gestion de l'intervention-2 (31 janvier 2015) et gestion de l'intervention-3 (21 février 2015), endroit à déterminer. Le coût est de \$145 par candidats par cours plus les frais de déplacement et le temps de formation. Les frais pour le directeur seront partagés à 50% avec la Municipalité de Saint-Simon.

5.3 Achat de cartes d'identité

Considérant que les cartes d'identités des pompiers sont expirées;

Considérant la nécessité pour les pompiers d'avoir une carte d'identité les rattachant au Service de sécurité incendie et à la Municipalité que ce soit pour la prévention, les interventions majeures ou l'assistance à d'autres Services;

Résolution 390-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de procéder à l'achat de cartes d'identité pour chacun des pompiers. Le coût est de \$4,00 par carte plus les taxes applicables.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Location pour entreposer la niveleuse

Résolution 391-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'entreposer la niveleuse chez monsieur Alain Junior Fontaine au 1631 chemin de Roxton à Saint-Valérien-de-Milton et d'allouer un montant 700\$ de location pour la saison hivernale décembre 2014 à avril 2015. Que notre courtier d'assurance en soit informé et qu'une assurance contre le vol, le vandalisme et le feu couvre ladite niveleuse Champion 740A, n/s : 29658.

6.2 Adjudication soumission équipements du tracteur Ford

Considérant que la municipalité a demandé des soumissions pour la vente d'équipements concernant un souffleur Pronovost, une lame réversible de marque Dauphinais et une tondeuse ventrale de 72 pouces;

Considérant que la municipalité a reçu deux offres :

Monsieur Guy Lajoie : 527.00\$ pour les trois items ci-haut nommés;

Monsieur Pierre-Luc Normandin : 687.60\$ pour le souffleur seulement;

Considérant l'ambiguïté des soumissions déposées;

Considérant l'avis juridique de notre avocate;

Résolution 392-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la soumission de monsieur Pierre-Luc Normandin au montant de 687.60\$ pour le souffleur.

Résolution 393-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de vendre la lame réversible 72 pouces de maque Dauphinois et la tondeuse ventrale 914 A à monsieur Guy Lajoie au montant de 100\$ conformément à l'article 6.1 du Code municipal.

6.3 Fermeture du pont du 10^e rang – demande de reconstruction du pont

Considérant que le ministère des Transports a fermé le pont du 10^e rang, lundi le 24 novembre pour une durée indéterminée;

Considérant que cette fermeture cause préjudice aux propriétaires demeurant dans le 10^e rang et ayant des propriétés des deux côtés causant par le fait même un détour de plusieurs kilomètres;

Considérant qu'il faut remédier à la situation le plus rapidement possible;

Résolution 394-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander au ministère des Transports d'entreprendre immédiatement les procédures en vue du remplacement du pont P-07061 par un pont neuf qui enjambe la rivière Noire sur le 10^e rang de Saint-Valérien-de-Milton. Que cette résolution soit transmise au ministre des Transports, monsieur Robert Poëti ainsi qu'à monsieur André Lamontagne, député de la circonscription de Johnson.

6.4 Demande d'aide financière dans le cadre du programme intitulé Accélération des investissements sur le réseau routier local

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

Résolution 395-12-2014

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

6.5 Achat d'une lame à neige

Résolution 396-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter un lame à neige réversible, 8 pieds, pour la rétro-caveuse avec attache rapide chez Grattex au montant de 4,000.43\$, taxes incluses. Que ce montant soit payé à même le surplus non réservé.

6.6 Achat de pneus pour le camion de voirie

Considérant que les quatre pneus du camion de voirie doivent être changés;

Résolution 397-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter quatre pneus au montant de 900\$, taxes en sus, au garage Daigle.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Installation d'une interface opérateur à l'usine d'épuration et deux communications séries

Considérant l'existence de problèmes informatiques, de communication avec le poste de pompage, de l'enregistrement des débits, etc....

Considérant que ces problèmes doivent être réglés afin de permettre un meilleur fonctionnement des installations d'épuration et d'avoir de meilleures informations lors de bris à l'usine d'épuration des eaux usées et à la station de pompage sise sur le chemin Milton par le biais de lecture électronique à distance;

Considérant l'offre 2014000126 soumise par Automatisation Toro inc.;

Résolution 398-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services 2014000126 pour l'implantation d'une interface opérateur aux étangs aérés ainsi que deux communications séries nécessaires au montant de 4,882.90\$, taxes incluses. Que ce montant soit prévu au budget 2015 pour les utilisateurs raccordés au réseau d'égout sanitaire.

7.2 Facture finale pour les honoraires professionnels de CIMA+

Considérant que les travaux de réparation du barrage Georges-Maurice sont terminés ;

Considérant que la firme d'ingénieurs CIMA+ soumet sa facturation finale ;

Résolution 399-12-2014

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer la facture finale 21410757 à CIMA+ au montant 2,429.51\$, taxes incluses, concernant les honoraires professionnels. Que ce montant soit défrayé à même le règlement d'emprunt 2013-74.

7.3 Acceptation définitive des travaux du barrage Georges-Maurice

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs CIMA+ déclarant l'acceptation définitive des travaux de réfection civils au barrage Georges-Maurice ce 06 novembre 2014 ;

Résolution 400-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de payer la facture finale 22143 d'Environnement Routier NRJ inc. au montant de 15,041.34\$, taxes incluses, concernant les travaux de réfection civils du barrage Georges-Maurice. Que ce montant soit défrayé à même le règlement d'emprunt 2013-74.
Allez faire inspection annuelle par les employés selon la loi.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Dérogation mineure pour le 398, 10^e rang à Saint-Valérien-de-Milton

Considérant que le demandeur désire séparer sa maison de sa terre agricole ;

Considérant que tous les bâtiments et équipements liés à l'activité résidentiel doivent être situés à l'intérieur du futur lot résidentiel d'une superficie de 4 111.4 m² ;

Considérant que l'article 14.6, du règlement d'urbanisme 2006-22 stipule que la superficie pour l'ensemble des bâtiments accessoires pour une utilisation résidentielle est de 150 mètres² pour un terrain d'une superficie de plus de 3 000 mètre², situé dans une zone agricole;

Considérant que la superficie de l'ensemble des deux bâtiments accessoires existants est actuellement de 278.9 mètres² soit 128.9 mètres² de trop ;

Considérant que le terrain est situé dans une zone agricole et que la présence des bâtiments ne pose pas préjudice au voisinage ;

Considérant que l'acceptation de la dérogation mineure permettrait de réaliser le projet du demandeur ;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

Résolution 401-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure du règlement d'urbanisme 2006-22 pour la propriété située au 398, 10e Rang sur le lot 3 882 360 (futur lot 5 598 520) du cadastre du Québec à Saint-Valérien-de-Milton.

8.2 Demande de soumissions pour le service d'inspection en bâtiment

Résolution 402-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander des soumissions par voie d'invitation pour obtenir le service d'inspection en bâtiment pour l'année 2015, 2016 et 2017.

Moi, Raymonde Plamondon, maire, je mets mon droit de veto sur la résolution 402-12-2014 conformément à l'article 142 du Code municipal.

Raymonde Plamondon
Maire

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Frais pour les décorations de Noël des bâtiments municipaux

Résolution 403-12-2014

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de mandater madame Sandra Gallant pour mettre et enlever les décorations de Noël dans tous les bâtiments municipaux au montant de 600\$.

9.2 Adhésion au Défi Santé 5/30 Équilibre

Considérant le projet Défi Santé 5/30 Équilibre de vie SHV (saines habitudes de vie) du Centre de santé et des services sociaux Richelieu-Yamaska (CSSS) présenté à la Commission permanente de la famille, le 9 septembre 2014 ;

Considérant que l'adhésion à ce programme est gratuite et a pour objectif de promouvoir de saines habitudes de vie en favorisant un mode de vie actif et une saine alimentation, ainsi que d'encourager la mise en place d'environnements favorables ;

Considérant que Défi Santé 5/30 Équilibre se tiendra du 1^{er} mars au 11 avril 2015 ;

Considérant la recommandation favorable de la Commission permanente de la famille formulée lors de la réunion du 9 septembre 2014 ;

Résolution 404-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adhérer au projet Défi Santé 5/30 Équilibre, volet Municipalité et Famille du Centre de santé et des services sociaux Richelieu-Yamaska, pour l'année 2015.

9.3 Demande de commandite pour la tenue de l'activité de la chorale du temps des Fêtes

Les élus prennent connaissance de la demande de commandite pour la Chorale du temps des Fêtes;

Considérant que cette activité est organisée par les Loisirs de Saint-Valérien-de-Milton;

Résolution 405-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de commanditer une somme de 200\$.

9.4 Embauche de deux surveillantes à temps partiel pour la patinoire

Considérant que la municipalité a ouvert deux postes à temps partiel pour la surveillance de la patinoire ;

Considérant que les entrevues ont eu lieu le 19 novembre 2014 ;

Considérant que les candidats ont pris connaissance des responsabilités, exigences et conditions de l'emploi ;

Résolution 406-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par monsieur Luc Téreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'embaucher mesdames Andréanne Béchette et Jinny Rodier aux conditions salariales discutées. Que leurs horaires soient déposés afin d'être équitable pour les deux employées.

9.5 Demande du Comité de la Guignolée

Considérant que le Comité de la Guignolée soumet une demande de gratuité de la salle communautaire pour l'activité qui aura lieu le 19 décembre 2015 ;

Résolution 407-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Luc Téreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité de la salle communautaire lors de l'activité du 19 décembre 2015 incluant le ménage ainsi que la gratuité du service du photocopieur, la papeterie et le temps d'une employée pour leurs besoins de publicité. Qu'advenant une réservation du centre communautaire pour mortalité, l'activité sera déplacée au chalet des loisirs et/ou dans la salle de conseil.

10 AVIS DE MOTION

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

11.1 Adoption du règlement numéro 2014-90 modifiant l'annexe A du règlement 2012-60 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-90, MODIFIANT L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2012-60 CONCERNANT LE STATIONNEMENT APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant qu'il faut modifier l'annexe A du règlement 2012-60 concernant le stationnement applicable par la Sûreté du Québec ;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par madame Noëlle Jodoin lors de la séance du 03 novembre 2014;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement deux jours juridiques avant la séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal;

Résolution 408-12-2014

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le présent règlement soit adopté:

ARTICLE 1. MODIFICATION DE L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT 2012-60

L'annexe A du règlement 2012-60 est modifié par le présent annexe:

ANNEXE A

INTERDICTION DE STATIONNER (Article 4, premier paragraphe)

Rue HÔTEL DE VILLE :

Côté EST : du 1000 Hôtel de ville jusqu'à la rue des Peupliers.

Rue SAINT -PIERRE :

Côté NORD : du chemin Milton jusqu'à la rue des Pins.

Côté SUD : de l'entrée de la cour côté ouest de l'école Saint-Pierre sise au 1370 rue Saint-Pierre à l'entrée de la cour côté est entre 07H15 et 08H00 le matin et 14H15 et 15H00 en après-midi sauf pour le transport scolaire.

Il est aussi interdit de stationner face à la porte centrale de l'école Saint-Pierre sur une largeur de six mètres.

Rue PRINCIPALE :

Côté SUD : du 1384 au 1354 Principale inclusivement.

Côté SUD : DU 1380 Principale sur 20 mètres vers l'EST sauf LIVRAISON LOCALE.

CHEMIN DE MILTON :

Côté OUEST : du chemin Saint-Dominique au 967 chemin Milton.

Côté EST : de la rue Principale au 974 chemin Milton.

ARRÊT INTERDIT

Rue PRINCIPALE :

Côté NORD : du 1401 au 1369 rue Principale inclusivement.

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Valérien-de-Milton ce premier décembre 2014.

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion : 03 novembre 2014
Adoption du règlement : 1^{er} décembre 2014
Avis public de promulgation : 02 décembre 2014
Entrée en vigueur : 02 décembre 2014

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Vérification de l'instrument de mesure de débit à l'eau usée

Considérant les exigences du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant la vérification de notre instrument de mesure de débit à l'eau usée ;

Considérant l'offre de service # 630-5727 soumise par la firme Aquatech ;

Résolution 409-12-2014

Il est proposé par madame Karine Pageau, appuyé par madame Noëlle Jodoin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition de services professionnels 630-5727 au sujet de la vérification de notre instrument de mesure de débit à l'eau usée au montant de 910\$, taxes en sus.

12.2 Travaux 9^e et 11^e rangs (décompte progressif # 1)

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage dans le 9^e et 11^e rang ;

Considérant la recommandation de la firme d'ingénieurs WSP Canada inc. de défrayer les coûts du décompte progressif # 1 ;

Résolution 410-12-2014

Il est proposé par madame Martine Lavoie, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de défrayer le montant du décompte progressif # 1 au montant de 826,629.51\$, taxes incluses, et que ce montant soit payé à même le surplus accumulé non affecté.

Monsieur Luc Tétreault ayant un intérêt personnel dans le dossier qui suit se retire de la table des délibérations.

12.3 Borne sèche chez Ferme Ludrey

Considérant qu'un trou s'est formé au dessus du tuyau posé pour la borne sèche sise chez Ferme Ludrey ;

Résolution 411-12-2014

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le responsable des travaux publics de creuser afin de constater la cause et d'effectuer les réparations nécessaires si il y a urgence.

Monsieur Luc Tétreault reprend sa place à la table des délibérations.

12.4 Soumission coupe d'arbres dans le 6^e rang

Cet item est retiré.

12.5 Rémunération 2015

Résolution 412-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Martine Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillères et de conseillers de majorer les salaires de 2% pour l'année 2015 des membres du conseil et des employés.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 413-12-2014

Il est proposé par madame Noëlle Jodoin, appuyé par madame Karine Pageau et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H58

Raymonde Plamondon
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émets ce certificat ce premier décembre 2014.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Raymonde Plamondon, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.